



STRMTG
Bureau Haute-Savoie

Circulaire règlement de police

**Réunion exploitants
STRMTG-BHS
Le 23 mars 2012
Bonneville**



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Circulaire du 05/09/2011 relative aux règlements de police des RM et tapis

Prévoit la mise en œuvre dans le département d'un règlement de police « général » (RPG: Règles générales applicables **à une même catégorie d'appareils** : TK, TS, TC-TPH, tapis)

Ce RPG est complété pour chaque installation par un règlement de police « particulier » : ***Règles propres à chaque installation***

Donne les cadres types des RPG et RPP



Circulaire du 05/09/2011 relative aux règlements de police des RM et tapis

De Septembre à Fév, STRMTG / DSF ont élaboré :

- les projets d'arrêtés RPG par type d'appareils(TS, TC-TPH, TK, Tapis)
- les modèles RPP (par type d'appareils)

Début avril approbation des RPG par le préfet de Haute-Savoie

Dès lors, il faudra utiliser les modèles de RPP (*diffuser par DSF ou disponible sur demande au BHS*)

Circulaire du 05/09/2011 relative aux règlements de police des RM et tapis

Objectif principal de cette évolution :

- > RPP plus simple plus lisible

Autre modification :

Précédemment : le RP était co-signé du préfet et de l'exploitant et annexé à un arrêté signé du seul préfet-comme le RE

Dorénavant : les RPP proposés par les exploitants seront transformés en arrêté et **signé du seul préfet de Haute-Savoie**

FIN

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



27/03/12

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr